

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 5

Votants : 25

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le onze décembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n° 2020/194

OBJET : EPIC "ECOLE ARTISTIQUE DE L'UBAYE" - APPROBATION DU BP 2021 - VERSEMENT ACOMPTE SUBVENTION 2021 - REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que le Budget Primitif 2021 de l'EPIC " Ecole Artistique de la vallée de l'Ubaye", adopté par son Conseil d'Administration le 09 novembre 2020, s'établit comme suit :

- Section d'exploitation équilibrée à **347 120 €** nécessitant une subvention communautaire 2021 de **193 000 €**.
- Section d'investissement équilibrée à **1 900 €**.

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 7 décembre 2020 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après délibéré,

A la majorité des membres présents, M. BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. ORTUNO Miguel), n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le BP 2021 de l'EPIC,
- **PREND ACTE** que la subvention communautaire 2021 sollicitée pour atteindre l'équilibre du BP 2021 de l'EPIC s'élève à la somme de **193 000 €**,
- **PREND ACTE** que la CCVUSP devra rembourser à l'EPIC les frais d'enseignement de la Musique donné dans les écoles par ses professeurs à hauteur de **47 000 €**.
- **DECIDE** de verser durant le mois de janvier 2021 à l'EPIC " Ecole Artistique de l'Ubaye" une somme d'un montant de **90 000 €** à titre d'acompte sur la subvention 2021 afin de lui permettre de faire face à ses besoins de trésorerie avant le vote du budget. Cette décision est conforme à l'instruction budgétaire M14 qui autorise l'engagement et la liquidation des dépenses avant l'adoption du Budget,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondant à ladite subvention ainsi que ceux afférents au remboursement des frais d'enseignement de la Musique dans les écoles au BP 2021 de la Communauté **art 67442 et 62872**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

